

De l'Esprit des lois

Titre(s): De l'Esprit des lois : ou du rapport que les Loix doivent avoir avec la Constitution de chaque Gouvernement, les Moeurs, le Climat, la religion, le Commerce, etc. A quoi l'Auteur a ajouté, Des recherches nouvelles sur les Loix Romaines touchant les successions, sur les Loix Françaises, & sur les Loix féodales

Auteur(s): Montesquieu, Charles-Louis de Secondat, Baron de La Brède et de (1689-1755)

Editeur, producteur: Genève : Chez Barillot, & Fils, 1748

Description matérielle: 2 vol., I : (1-1bl-1-1bl-4-) XXIV - 522 (-1-1bl) p. ; ; 4 ?

Classification décimale Dewey: XVIII ème siècle

Résumé ou extrait: L'édition de la Bibliothèque du Prytanée qui porte la mention «A Genève, Chez Barillot, et Fils», n'est pas l'originale. Il s'agit d'une contrefaçon parisienne de Laurent Durand que des recherches récentes datent autour du 15-20 janvier 1749 et non novembre 1748. Une étude attentive des premières pages de l'original et de la réimpression fait apparaître des différences notables entre les deux. Le sous-titre de l'original, disposé en cul-de-lampe, est plus centré que celui de la contrefaçon. Le bandeau qui souligne le nom de l'imprimeur est plus soigné dans l'original. Surtout, il manque un «r» à «Barrillot» et le nom est suivi d'une virgule dans la contrefaçon. Cet ouvrage n'est donc ni original, ni rare mais il a une place importante dans l'histoire du livre car c'est principalement par cette édition que fut connu le texte de Montesquieu au XVIII^e siècle. cf <http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article916> De l'esprit des lois est un traité de théorie politique publié par Montesquieu à Genève en 1748. Cette œuvre majeure, qui lui a pris quatorze ans de travail, a d'abord été publiée sans nom d'auteur à cause de la censure, et a fait l'objet d'une mise à l'Index en 1751.

Sujet(s): B16

Sujet - Nom commun: BII Droit de la nature et des gens